



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET  
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE  
L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS, DE LA  
BIOMASSE ET DES TERRITOIRES

## AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT PRÉALABLE RELATIVE A LA ZAC NOTRE-DAME SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement, déposé par la SADEV 94, sise 31, Anatole France – 94306 VINCENNES CEDEX, relative à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Notre-Dame à La Queue-en-Brie, est mis en ligne en vue de la participation du public.

Le projet de défrichement concerne, sur le territoire de la commune de La Queue-en-Brie, les parcelles suivantes :

Commune	Code commune	Identifiant parcelle	Superficie totale de la parcelle	Superficie défrichée
La Queue-en-Brie	94510	AV 17	9962 m <sup>2</sup>	9962 m <sup>2</sup>
		AV 52	6121 m <sup>2</sup>	867 m <sup>2</sup>
		AV 56	2631 m <sup>2</sup>	625 m <sup>2</sup>
		AV 76	3103 m <sup>2</sup>	2246 m <sup>2</sup>
		AV 110	5607 m <sup>2</sup>	202 m <sup>2</sup>
		AV 112	13766 m <sup>2</sup>	8934 m <sup>2</sup>

Ledit dossier comprend :

- la demande d'autorisation de défrichement, accompagnée de ses pièces justificatives,
- l'étude d'impact initiale de janvier 2013 et ses compléments de juin 2016,
- l'avis de l'Autorité environnementale du 4 novembre 2016.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier :

**du mardi 9 mai au samedi 10 juin 2017 inclus**

par voie électronique, sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne, à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

et sur support papier, aux mêmes dates et aux horaires d'ouverture au public, dans les locaux :

**PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE**  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique  
Bureau n°348  
21-29, avenue du Général de Gaulle  
94038 CRÉTEIL CEDEX

et

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
DE LA MAIRIE DE LA QUEUE-EN-BRIE**  
12-14, route de Brie  
94510 LA QUEUE-EN-BRIE

Le présent avis sera affiché en mairie, par la commune de La Queue-en-Brie, 15 jours au moins avant le début de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

[pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)

jusqu'au samedi 10 juin 2017 à 16h00.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée par les services de l'État à l'issue de cette participation.

Elle sera consultable pendant trois mois à compter de la publication de la décision d'autorisation ou de refus d'autorisation.

La décision d'autorisation ou de refus d'autorisation sera prise par arrêté du Préfet du Val-de-Marne.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire, SADEV 94 - 31, rue Anatole France - 94306 VINCENNES CEDEX

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne,



Michel MOSIMANN